

DECISION DU PRESIDENT.CA 0120-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande d'adhésion de la Présidence

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver la demande d'adhésion de la Présidence à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) – cotisation 2017.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 14 décembre 2018

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier **USMAN**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **21 décembre 2018**

Délégations : adhésions inférieures ou égales à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de la composante ou du service commun: /</i>	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la direction : Présidence</i>			
<i>Date de validation par la DAF : /</i>	<i>Nom de la structure : /</i>			
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations	Date compte rendu CA
Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)	75 €		Cotisation 2017	

Université d'Angers
Monsieur Christian ROBLEDO
40 rue de Rennes
BP 73532
49035 Angers cedex 01

Le 2 mai 2017

FACTURE N°000027

DATE	REFERENCE	MONTANT UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT TTC
02/05/2017	COTISATION 2017	75 €	1	75 €
Total				75 €

" TVA non applicable, Art 261-7 b du Code général des impôts "

Coordonnées bancaires :

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	17906	00032	96368508974	12
IBAN ETRANGER	FR76 1790 6000 3296 3685 0897 412			BIC AGRIFRPP879

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du territoire d'Angers Loire Métropole
8 place Freppel - 49100 ANGERS
02 41 43 00 00 - accueil@alec49.fr - www.alec49.fr

siret : 794 996 710 000 24 APE 9499Z

BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2017

Numéro du bulletin d'adhésion : 000027

Structure :

Nom de la structure adhérente : Université d'Angers

Nom du Représentant pour l'ALEC : Monsieur Christian ROBLEDO

Adresse complète du siège de la structure adhérente : 40 rue de Rennes BP 73532 49035 Angers
cedex 01

Collège de la structure adhérent : Acteurs de la sensibilisation, de l'Education et de la Recherche

Statut de la structure adhérente : MEMBRE ADHERENT

Adhésion :

Montant de l'adhésion annuelle : 75 €

Mode de paiement :

Contre signature de l'adhérent & date

Université d'Angers
Monsieur Christian ROBLEDO
40 rue de Rennes
BP 73532
49035 Angers cedex 01

Le 2 mai 2017

Affaire suivie par Julie GRELET
Directrice ALEC – 02 53 57 75 40/07 87 16 12 11
grelet.julie@alec49.fr

**Objet : Appel à cotisation 2017 de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
du territoire d'Angers Loire Métropole.**

Madame, Monsieur,

Vous êtes membre de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du territoire d'Angers Loire Métropole. Pour le bon déroulement des activités de l'association et conformément aux termes de l'article 7 de nos statuts, je vous saurais gré de bien vouloir procéder au règlement de votre cotisation pour l'année 2017. Veuillez trouver ci joint, la facture de votre structure à l'ALEC. Celui-ci indique le montant de la cotisation 2017 devant être versé par votre structure à l'agence. Vous devrez me renvoyer une copie contresignée par le représentant de votre structure par courrier ou mail.

Je vous remercie de me faire parvenir le règlement **avant le 30 juin 2017** par virement bancaire en utilisant le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'association que je vous joins à ce présent courrier ou bien, le cas échéant, en m'adressant un chèque à l'ordre de l'ALEC.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphane PIEDNOIR
Président de l'ALEC
Représentant d'Angers Loire Métropole

